

S.P.A.N.C.**Service Public d'Assainissement Non Collectif****DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

N° de dossier : _____

Date de dépôt
du dossier : _____**DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF****PROPRIÉTAIRE / DEMANDEUR**

NOM, Prénom :

Adresse actuelle :

.....

Tél. : Port. : Fax :

Email :

LOCALISATION DU PROJET

Adresse :

.....

Références cadastrales :
(section, n° parcelle, n° lot)**CONCEPTEUR (propriétaire, architecte, maître d'œuvre, bureau d'études, etc.)**

NOM, Prénom ou raison sociale :

Adresse :

.....

Tél. : Port. : Fax :

Email :

INSTALLATEUR

NOM, Prénom ou raison sociale :

Adresse :

.....

Tél. : Port. : Fax :

Email :

N° de dossier :

LISTES DES PIÈCES ADMINISTRATIVES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE (Cocher les pièces fournies)

Plan de situation de la parcelle (carte IGN 1/25000)

Plan de masse à l'échelle

Positionner et schématiser le plus clairement possible : l'habitation, la sortie des eaux usées de l'habitation, la filière d'assainissement non collectif et la ventilation associée, le système d'évacuation des eaux de pluie, les pentes du terrain ; et si existants ou envisagés, le rejet des eaux traitées, la végétation arbustive, les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être, les voies de passage de véhicule, les bâtiments annexes (garage, piscine...), les puits, les captages d'eau, les sources, les cours d'eau, les mares, les fossés pluviaux, les réseaux enterrés présents ou à venir sur la parcelle (adduction d'eau potable, électricité, téléphonie, géothermie...), etc.

Vue en plan - aménagement intérieur de l'immeuble

Plan en coupe du terrain avec l'habitation et la filière d'assainissement non collectif

Étude à la parcelle et description de la filière d'assainissement

Autorisation écrite du propriétaire si l'implantation prévue est, même partiellement, en dehors des limites de propriété (une servitude par acte notarié est vivement recommandée afin de prévenir tout litige ultérieur)

Autre :

Et si vous prévoyez un rejet des eaux traitées :

Autorisation écrite du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur, après réalisation d'une étude particulière, à la charge du demandeur, démontrant qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable

Autorisation écrite du responsable de la collectivité en charge de la compétence en assainissement non collectif, permettant le rejet des eaux traitées par puits d'infiltration, après réalisation d'une étude hydrogéologique

Très important - Trois conditions sont indispensables pour réussir une filière d'assainissement non collectif efficace, confortable et durable :

- **elle doit être bien conçue**, la conception d'une filière d'assainissement est une étape essentielle et ne doit pas être négligée. Elle doit être réalisée en tenant compte de tous les paramètres réglementaires et techniques.
- **elle doit être bien réalisée**, une fois la filière définie et justement dimensionnée, elle doit être réalisée de préférence par un professionnel en respectant les règles de mise en œuvre définies par les normes du DTU XP-64.1 - AFNOR en vigueur. Sous peine d'engager la responsabilité des réalisateurs, les matériaux utilisés (appareils, tuyaux, boîtes, géotextiles et sables) doivent être conformes aux normes s'appliquant à ces produits.
- **enfin, elle doit être bien entretenue**, c'est une phase déterminante pour conserver le système performant durant de nombreuses années.

N° de dossier : **CE PROJET ACCOMPAGNE**
 Un permis de construire **Une déclaration préalable**

concernant :

↳ une construction neuve

⇒ dans ce cas, fait-elle partie d'un lotissement ?

 oui non

⇒ est-ce un Bâtiment Basse Consommation ?

 oui non↳ une rénovation d'un bâtiment existant
 Aucune déclaration : réhabilitation seule du dispositif d'assainissement non collectif
CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMEUBLE DESSERVI

Les pièces principales, au sens de l'article R*111-I-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, et du règlement sanitaire départemental, sont les pièces de plus de 7 m² destinées au séjour ou au sommeil possédant un ouvrant donnant sur l'extérieur.

 Habitation individuelle
▶ Préciser le nombre de pièces principales :

Détail :

 chambre(s), bureau(x), salon, séjour, salon/séjour, autre :

 Habitation(s) comportant plusieurs logements
▶ Préciser le nombre de logement : ▶ Préciser le nombre total de pièces principales :

Détail :

 chambre(s), bureau(x), salon, séjour, salon/séjour, autre :
↳ Un descriptif en annexe de la présente demande devra préciser l'aménagement intérieur des logements.**Usage de l'immeuble :**
 principal secondaire locatif, à l'année locatif, saisonnier

 Autre destination (camping, restaurant, etc.), **autre usage** (commercial, artisanal, industriel, etc.)

Description sommaire :

.....

↳ Fournir une note explicative permettant d'apprécier au mieux la nature du projet : activité envisagée, nombre et destination des pièces, localisation des points d'eau, description et volume des effluents rejetés, fréquentation des lieux, etc.

N° de dossier : **CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT**

(localiser tous les éléments nécessaires au contrôle de la demande sur le plan de masse)

► Superficie totale de la parcelle : m²

► Pente du terrain destiné à l'assainissement :

 faible (<5%) moyenne (entre 5% et 10%) forte (>10%)► Présence de réseau(x) enterré(s) existant(s) sur la parcelle : oui non↳ Si oui, préciser :
(adduction d'eau potable, agricole, électricité, téléphonie, géothermie, etc.)

► Au niveau de l'implantation de l'épandage, diriez-vous du sol que c'est plutôt :

↳ à 50 cm de profondeur :

 de la terre végétale du sable de l'argile de la roche autre :

↳ à 120 cm de profondeur :

 de la terre végétale du sable de l'argile de la roche autre :► Alimentation prévue en eau potable : adduction publique ressource privée

► Présence de point(s) d'eau à proximité, sur la propriété ou dans le voisinage :

 puits cours d'eau source captage d'eau lac, étang, mare

↳ Si oui, pour chaque point d'eau, préciser l'usage (agricole, consommation humaine, jardinage, etc.), la distance entre ce point d'eau et le dispositif d'assainissement envisagé (ouvrages et épandage), puis localiser sur plan de masse :

L'ensemble du dispositif d'assainissement non collectif (ouvrages et épandage) doit se trouver à plus de 35 m d'un puits et /ou d'un captage utilisés pour la consommation humaine.► Terrain situé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable : oui non► Terrain en zone inondable : oui non↳ Si oui, existe-t-il un Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations : oui non► Présence naturelle d'eau dans le sol, même temporaire, à moins d'1,50 m de profondeur (nappe phréatique, source, écoulement, etc.) : oui non

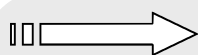
► Destination des eaux pluviales :

 en surface ou en réseau de surface (sur pelouse, bois, friche, fossé, caniveau, etc.) infiltration sur la parcelle (noue, puisard, etc.) rétention (cuve, mare, etc.)

Destination du trop-plein :

 autre :**Afin de préserver le bon fonctionnement de l'ensemble de la filière d'assainissement, les eaux pluviales, provenant des toitures ou du ruissellement naturel sur la parcelle, ne doivent en aucun cas être admises dans l'installation ou même simplement dirigées vers la zone d'épandage.**

N° de dossier :



DISPOSITIF DE PRÉTRAITEMENT...

	Neuf	Existant	Volume (L)	Renseignements complémentaires
Ventilation primaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Décompression : entrée d'air, connectée sur la canalisation de chute des eaux usées - Ø 100 mm, sortie en toiture
Bac dégraisseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		- pour les eaux de cuisine seulement - environ 200 L - pour l'ensemble des eaux ménagères - environ 500 L
Fosse septique		<input type="checkbox"/>		Ne collecte que les eaux vannes. Ouvrage existant pouvant être conservé, sous conditions, dans le cadre d'une réhabilitation.
Fosse toutes eaux		<input type="checkbox"/>		Collecte les eaux vannes et les eaux ménagères. Matériau : <input type="checkbox"/> Béton <input type="checkbox"/> Polyéthylène (plastique) Préfiltre intégré : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Préfiltre indépendant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Implanté avant le dispositif de traitement. Type de matériau filtrant :
Ventilation secondaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Évacuation des gaz de fermentation, connectée en aval de la fosse ou du préfiltre indépendant - Ø 100 mm, sortie en toiture, au faîtage
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Précisez :

... ET DISPOSITIF DE TRAITEMENT

		Caractéristiques et dimensionnement
<input type="checkbox"/>	Tranchées d'épandage	Longueur d'une tranchée : m Nombre de tranchées :
<input type="checkbox"/>	Lit d'épandage	Longueur : m Largeur : m
<input type="checkbox"/>	Filtre à sable vertical non drainé	Longueur : m Largeur : m
<input type="checkbox"/>	Tertre non drainé	Longueur : m Largeur : m
<input type="checkbox"/>	Filtre à sable vertical drainé (I)	Longueur : m Largeur : m
<input type="checkbox"/>	Filtre à sable horizontal drainé (I)	Longueur : m Largeur : m
<input type="checkbox"/>	Tertre drainé (I)	Longueur : m Largeur : m
<input type="checkbox"/>	Lit filtrant à massif de zéolithe (I)	Surface : m ² Fabricant :



AUTRE FILIÈRE DE TRAITEMENT

		Caractéristiques
<input type="checkbox"/>	Installation faisant l'objet d'un agrément ministériel (I)	Fournir la documentation technique et une copie de l'agrément ministériel Fabricant : Modèle :
<input type="checkbox"/>	Toilettes Sèches	Surface de l'aire de compostage : m ²
<input type="checkbox"/>	Autres :	Fournir une note explicative et la documentation technique

(I) Compléter le tableau « rejet des eaux traitées » page 6/6

N° de dossier : _____

REJET DES EAUX TRAITÉES (I) (pour les filières drainées uniquement)		Description de l'exutoire - dispositif pouvant être soumis à autorisation voir page 2 - - consulter le S.P.A.N.C. -
<input type="checkbox"/>	Infiltration - à privilégier
<input type="checkbox"/>	Irrigation souterraine
<input type="checkbox"/>	Puits d'infiltration
<input type="checkbox"/>	Rejet en milieu hydraulique superficiel

AUTRES DISPOSITIFS

	Nature du dispositif	Volume (L)	Remarques complémentaires
<input type="checkbox"/>	Chasse automatique	Type : <input type="checkbox"/> chasse à auget <input type="checkbox"/> auget basculant <input type="checkbox"/> autre
<input type="checkbox"/>	Poste de relevage	<input type="checkbox"/> Avant le prétraitement <input type="checkbox"/> Après le prétraitement <input type="checkbox"/> Après le traitement Type de pompe :

LE PROPRIÉTAIRE S'ENGAGE

- Sur l'exactitude des renseignements fournis dans cette demande ;
- À réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet ;
- À réaliser l'installation conformément au projet validé ;
- À réaliser l'installation conformément à la réglementation et aux normes en vigueur applicables au domaine de l'assainissement non collectif ;
- À informer le S.P.A.N.C. dans un délai d'une semaine avant la date de commencement d'exécution des travaux ;
- À ne recouvrir l'installation seulement après accord du S.P.A.N.C. ;
- À assurer le bon fonctionnement et l'entretien de sa future installation.

En outre, le propriétaire déclare avoir pris connaissance des tarifs d'intervention du S.P.A.N.C. et s'engage à régler les montants correspondants dès réception des avis de sommes à payer.

Le remblaiement de l'installation avant l'accord du S.P.A.N.C. implique le règlement des montants dus ainsi qu'un avis défavorable sur l'exécution des travaux.

Fait à :

Le :

Signature, précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation" :

Mentions d'information

Les informations demandées dans ce formulaire par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord, 21 rue Grand Rue 24250 Saint Martial de Nabirat, sont recueillies pour lui permettre d'assurer ses missions obligatoires de contrôles des assainissements non collectifs.

La base légale du traitement est le respect d'une obligation prévue par la loi (arrêtés interministériels du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, article L1331-1-1 et suivants du Code de la santé publique).

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents du SPANC utilisant le logiciel métier ISIGEO, les mairies, les services de l'état (DDT), le Trésor Public.

Toutes les informations à remplir présentes dans ce formulaire doivent être complétées. La non fourniture de ces données entraîne la non prise en charge de votre dossier de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non-collectif.

Les données sont conservées pendant toute la durée d'instruction de votre dossier puis étude du sort final par le service des archives.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous disposez aussi, sous réserve des limitations prévues par les textes, d'un droit à l'effacement, d'un droit d'opposition ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données.

Vous pouvez exercer vos droits sur vos propres données en remplissant le formulaire dédié auprès de la communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord ou en contactant le délégué à la protection des données, aux coordonnées ci-dessous, en précisant, lors de votre demande, le nom de la structure auprès de laquelle vous exercez vos droits : ATD24, 2 place Hoche, 24000 PERIGUEUX ou dpd.mutualise@atd24.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.